



Enclavement volontaire pour nuire.

Par **Couquinasse**, le 12/09/2015 à 10:27

[smile3]Bonjour, il y a quelques années en arrière, j'ai refusé de vendre des terrains à un promoteur "ripoux".

Comme il n'a pas pu avoir la surface requise pour construire son projet, il a revendu celui-ci à un autre promoteur qui s'est adapté à la surface restante.

Il se trouve que l'ancien promoteur en revendant son projet, a gardé autour de ma propriété une bande de 40 cm, pour m'enclaver, alors que l'accès originel enregistré chez le notaire est mitoyen, ainsi je ne peux pas passer mais ne peux pas faire passer aucun accès de tréfonds, ainsi je ne peux pas me raccorder aux réseaux.

Qui connaîtrait une solution ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire.[smile33]

Par **youris**, le 12/09/2015 à 11:26

bonjour,

que voulez-vous dire quand vous écrivez " l'accès originel enregistré chez le notaire est mitoyen ".

salutations

Par **bern29**, le 12/09/2015 à 18:00

Bjr,

Je suppose que par le terme "mitoyen" vous entendez "contigü" ?